

# MÉMOIRE AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

CORNELIU KIRJAN - CITOYEN LIBRE-PENSEUR

Depuis la Confédération, nous avons utilisé au Canada pour l'élection de nos représentants à la Chambre des communes du Parlement fédéral le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour.

Le système a bien fonctionné pendant une certaine période compte tenu que le choix des électeurs se réduisait à seulement deux partis politiques. Dès les années 1930, avec l'apparition d'un troisième parti, on commence à constater les désavantages du système. La situation s'empire après la Deuxième guerre mondiale et dès les années 1960 les critiques concernant le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour se multiplient. Même les gouvernements sont conscients du problème et le sujet est traité par plusieurs commissions dans les années 1979, 1985 et 1989. Plusieurs recommandations ont été faites sans que les gouvernements décident de passer à l'action, à l'exception d'une vague promesse faite par P.E. Trudeau dans les années 1980 pour créer un comité parlementaire pour étudier le problème. L'idée est abandonnée compte tenu que les partis n'ont pas été capables de s'entendre sur le mandat du comité.

Plusieurs débats concernant le système de scrutin électoral ont eu lieu sur le plan provincial sans que pour autant des changements soient faits.

Pour ceux et celles qui ont eu la curiosité de passer à travers les documents et les échanges occasionnés par les débats sur le changement de l'actuel système, une conclusion s'impose : tout comme dans le cas du système de santé canadien, on connaît les problèmes, on a des recommandations pour améliorer ou pour changer le système mais il n'y a pas de volonté politique pour procéder aux changements. Nos représentants élus, une fois rendus sur la colline parlementaire à Ottawa (l'équivalent de l'Olympe grecque) se transforment en dieux (le PM et les ministres) ou demi-dieux (les autres élus) et profitent du système jusqu'à la prochaine élection. Adieu les électeurs qu'ils doivent représenter, bonjour la discipline de parti, le pouvoir et la soumission au Chef, pour qu'il signe leur prochaine nomination en vue des prochaines élections.

L'annonce selon laquelle le nouveau PM a décidé de garder sa promesse et de procéder à un changement du système électoral semble, à première vue, un pas en avant pour ressusciter une démocratie de plus en plus moribonde. Mais attendons les résultats, avant de s'en réjouir.

Dans une démocratie représentative comme la notre, le système de scrutin joue un rôle extrêmement important sans pour autant qu'il soit le seul élément qui la caractérise. Dans les dernières décennies, parfois même encouragés par nos représentants, nous avons oublié l'importance des autres éléments de la démocratie et nous nous sommes contentés à exercer notre droit de vote à des périodes plus ou moins régulières.

Il n'est point utile de reprendre la description des trois grandes familles de mode de scrutin : majoritaire, proportionnelle et mixte. Aussi bien vous, que le personnel professionnel affecté au comité, vous est supposé de les connaître.

Il me semble plus utile de faire quelques commentaires sur les rapports entre le mode de scrutin, les cinq principes énoncés dans le mandat confié au comité et la démocratie.

Il est évident que le mode de scrutin actuel ne satisfait pas au principe de légitimité et d'égalité. Le simple fait qu'un parti puisse être majoritaire en Chambre avec un nombre de votes inférieur à 50% et le plus souvent inférieur à 40% des votes exprimés constitue une grave atteinte à la démocratie. **La légitimité parlementaire découlant de la majorité en Chambre n'est pas la même chose que la légitimité démocratique.**

La participation de la population aux élections est, en grande mesure, directement liée au sentiment de l'électeur que son vote compte ce qui justifie sa participation. Or, dans le système actuel, une grande partie des électeurs constatent que leurs votes sont inutiles car, même si leur formation politique a recueilli plusieurs dizaines, voir centaines des milliers de votes, ils ne sont pas représentés à la Chambre. Il y a donc besoin d'introduire un élément de proportionnalité qui permettra une représentation plus juste.

Un des principes souvent mentionnés concerne la diversité à la Chambre, actuellement les femmes, les minorités et les autochtones étant sous-représentés. Il me semble naïf de croire que le problème de la diversité, essentielle dans une démocratie, peut être réglé **seulement** par le mode de scrutin. Le choix des candidats est avant tout une question de démocratie à l'intérieur des parties politiques. Dans les dernières décennies, même avec le mode de scrutin actuel, les

parties ont diversifié leurs choix des candidats ce qui se reflète dans la composition actuelle de la Chambre, beaucoup plus diversifiée que dans les années 1980. Il faut donc que les partis démocratisent leur fonctionnement interne pour que les candidats choisis puissent refléter l'actuelle composition socio-économique et culturelle.

La représentation locale est un principe cher à la plus grande partie des canadiens. Dans une démocratie représentative il est important que les électeurs puissent déléguer leur pouvoir à une personne provenant de la communauté, connaissant le contexte et les besoins locaux et qui agira dans l'intérêt commun. Encore là, le mode de scrutin est important mais, plus important encore, c'est un changement dans la mentalité des partis politiques pour lesquels les représentants de la population doivent servir avant tout les intérêts du partis. Actuellement nous assistons à un grave détournement de la démocratie.

Il est important de se rappeler que le mode de scrutin n'est qu'un élément parmi plusieurs autres qui composent la démocratie. Depuis des années on essaye de réduire la démocratie à l'exercice du droit de vote. Après l'élection les demi-dieux et les dieux s'occupent de diriger le pays à leur guise pendant les prochaines quatre années.

Dans les dernières années on a assisté à une dégradation des institutions démocratiques propres à une démocratie. Comment peut-on demander à la population de respecter le Parlement quand ceux que la population a choisis pour les représenter se comportent de manière peu démocratique à la Chambre? Comment demander à la population de respecter le système de justice et l'indépendance de la Cour suprême quand nos représentants attaquent les décisions de la Cour suprême et dénigrent ses membres? Ou encore, comment demander à la population de respecter les lois quand nos représentants font des lois qui sont contraires à la Constitution canadienne et à Charte des droits et libertés?

Il est donc évident que le changement de mode de scrutin peut améliorer sensiblement la vie démocratique au Canada mais que ce changement n'est pas la panacée universelle qui guérira notre démocratie.

Le système politique actuel est centré sur les partis politiques et leurs leaders, donc sur les intérêts des partis, auxquels s'ajoutent les intérêts des groupes de pression dont les puissants lobbys représentant des intérêts privés.

Dans une vrai démocratie, le système politique doit être centré sur les citoyens, les vrais détenteurs de pouvoir, et sur l'intérêt commun.

À la lumière de toutes les considérations mentionnées, de la culture électorale canadienne ainsi que des principes prévus dans le mandat du Comité, je propose que le Comité recommande un mode de scrutin électoral mixte qui, tout en gardant la représentation locale, fait place à une proportionnalité qui permet de répondre aux principes mentionnés dans le mandat. Le plus démocratique des deux variantes est la Représentation Proportionnelle Mixte qui a l'avantage de mieux palier à une éventuelle répartition disproportionnée des sièges. Il est actuellement utilisé en Allemagne, Nouvelle Zélande, Italie, Écosse, etc.

Ce mode de scrutin permet des résultats proportionnels tout en gardant la représentation locale. Il permet aussi la représentation à la Chambre de plus de partis et des autochtones.

Le mandat demande au Comité d'étudier et de faire des recommandations concernant deux autres aspects : le vote obligatoire et le vote en ligne.

Compte tenu que dans une démocratie les citoyens ont non seulement des droits mais aussi des obligations, il me semble tout à fait normal que le vote soit obligatoire.

En ce qui concerne le vote en ligne, sa mise en place doit se faire seulement après avoir eu la certitude qu'il s'agit d'un système sécuritaire.

Pour conclure, je rappelle aux membres du Comité qu'ils sont là pour représenter les électeurs, les vrais détenteurs du pouvoir, et non pas le parti auquel ils appartiennent. En vertu de ce principe, ils doivent agir dans l'intérêt commun et non pas dans l'intérêt de leur parti. En ce qui concerne les membres du parti au pouvoir, ils doivent se rappeler que la légitimité parlementaire n'est pas la même chose que la légitimité démocratique et que tout changement au mode de scrutin imposé en vertu de la majorité parlementaire est non démocratique.